

---

ance    ance    ance    ance    ance    ance    ance    ance    ance    ance    an

---

- simplifier les démarches administratives;
- tenir compte des obstacles à franchir;
- élaborer des programmes adéquats;
- renforcer le droit aux vacances et aux loisirs;
- améliorer l'information et la sensibilisation de l'opinion publique;
- favoriser l'accès aux loisirs dans les milieux de vie habituels;
- promouvoir les relations et les échanges;
- renforcer l'action d'animation;
- sensibiliser les différents personnels;
- inclure les handicapés dans les informations générales concernant les loisirs;
- lutter contre les barrières psychologiques et architecturales;
- proposer des principes d'action;
- inciter les associations et clubs de loisirs à accueillir, dans la mesure de leurs possibilités, les jeunes handicapés.

Les loisirs pour handicapés ne doivent pas se limiter à la distraction et aux vacances, mais ils doivent inclure, dans une perspective socio-éducative et culturelle, tous les types d'activités telles que les activités de plein air, les activités créatives, les activités sociales etc.

Certes, les barrières psychologiques sont très fortes en ce qui concerne l'insertion des handicapés dans des groupes valides : attitude de rejet, réticences des animateurs, comportement sur-protecteur. Dans le cas des échanges individuels, le recrutement des familles d'accueil est très difficile. C'est pourquoi l'Etat devrait stimuler les initiatives privées par une aide matérielle et morale.

Relevons brièvement quelques grands actes de l'action à entreprendre :

a) Au niveau scolaire :

- approche pédagogique du jeune handicapé;
- poursuite de la recherche dans le domaine des loisirs;
- perfectionnement technique et sportif;